

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-107

(Districts Bois-Joli et Douville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-107 par la résolution numéro 20-39 datée du 20 janvier 2020, tiendra une assemblée publique de consultation le **3 février 2020**, à 19 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

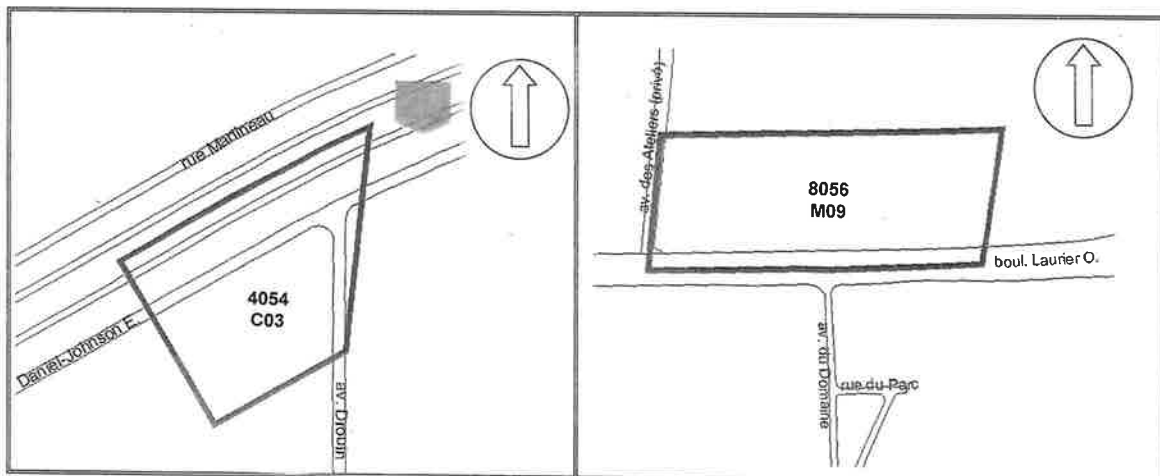
Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, de permettre ce qui suit :

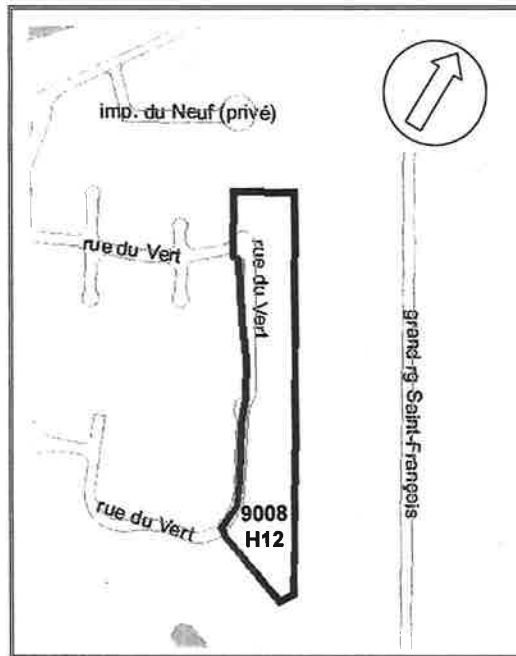
- l'agrandissement de l'usine d'Agropur Coopérative située au 995, rue Daniel-Johnson Est;
- la vente de véhicules automobiles usagés pour l'immeuble situé au 6480, boulevard Laurier Ouest;
- la construction de deux paires d'habitations jumelées sur des terrains distincts situés sur la rue du Vert.

Le règlement projeté vise à modifier le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation commerciale 4054-C-03, les usages du groupe « Industrie III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » existants le 18 septembre 2003;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation mixte 8056-M-09, l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles », dans le groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », lorsque l'usage principal est la vente de véhicules automobiles, les activités connexes de réparation, entretien et peinture des véhicules, sont également autorisées à titre d'usage complémentaire à l'usage principal (#551);
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 9008-H-12, la norme de lotissement relative à la largeur minimale d'un terrain de 10,6 mètres à 10 mètres pour un bâtiment jumelé.

Les zones concernées 4054-C-03, 8056-M-09 et 9008-H-12 sont illustrées sur les croquis ci-dessous :





Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 22 janvier 2020

Hélène Beauchesne

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière